

Perspectives Forêts



Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent



Mars-Avril 2009

Volume 13, no. 2

Sommaire

Assemblée générale annuelle **2** Situation des marchés **3** Les bénéfices environnementaux qui émergent de la forêt privée **4**

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTEUR 2009

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent vous convie aux assemblées de secteur qui se tiendront les 17, 19, 24, 26, 31 mars et 2 avril 2009. Nous vous invitons à prendre connaissance du projet d'ordre du jour et du calendrier des assemblées apparaissant ci-dessous.

Rappelons que les assemblées de secteur précèdent l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 5 mai à l'Hôtel Rimouski.

Nous comptons sur votre présence.

Jean Tremblay,
directeur général

ASSEMBLÉES DE SECTEUR 2009 PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Rapport des activités 2008 et perspectives de mise en marché 2009;
4. Contribution par producteur visé par le plan;
5. Élection des délégués et suppléants pour l'assemblée générale annuelle;
6. Divers;
7. Clôture de la séance.

DROIT DE VOTE

Conformément à l'article 10 des règlements généraux :

- À son choix, mais seulement dans un secteur, un membre a droit de vote dans le secteur où il réside ou dans le secteur où est située la majorité de ses propriétés forestières;
- Le membre qui réside à l'extérieur du territoire couvert par le Syndicat appartient au secteur englobant ses lots boisés;
- Le membre qui réside à l'extérieur du territoire couvert par le Syndicat et dont les lots sont situés dans plus d'un secteur, appartient au secteur de son choix. Ce membre ne peut s'inscrire que dans un groupe correspondant au secteur où il est propriétaire de lots boisés.

LE RÔLE DE DÉLÉGUÉ

Selon la réglementation du plan conjoint de mise en marché collective, les propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent sont répartis en sept groupes selon des secteurs géographiques. Ces derniers se rencontrent chaque printemps dans le cadre des assemblées de secteur. Chaque année lors de ces assemblées, on procède à l'élection d'un délégué suivant la règle de « 1 délégué par groupe de 100 producteurs ».

Puisqu'on retrouve près de 9 500 propriétaires forestiers sur le territoire, on dénombre quelque 90 délégués qui ont droit de vote lors de l'assemblée annuelle du plan conjoint qui aura lieu cette année le **mardi 5 mai**. Ils doivent prendre position au meilleur de leur connaissance, en tenant compte de la réalité de leur milieu et de celle de l'ensemble des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

Calendrier des assemblées de secteur 2009

Date	Secteur	Heure	Endroit	Municipalités concernées
Mardi 17 mars	Secteur 6	19 h 30	Chalet des patineurs 294, rue Sirois Saint-Épiphane (derrière le Centre des loisirs)	Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste, Saint-Paul-de-la-Croix
Jeudi 19 mars	Secteur 3	13 h 30	Salle paroissiale 510, avenue de la Vallée Sainte-Angèle-de-Mérici	Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-d'Arc, Sainte-Luce, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis
Jeudi 19 mars	Secteur 1	19 h 30	Centre des loisirs 50, rue de l'Église Lac-au-Saumon	L'Ascension-de-Patapédia, Matapédia, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-François-d'Assise, Causapscal, Albertville, Lac-au-Saumon, Sainte-Florence, Saint-Alexandre-des-Lacs, Sainte-Marguerite, Saint-Tharcisius, Amqui, Saint-Cléophas, Saint-Damase, Sainte-Irène, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Moise, Saint-Noël, Saint-Vianney, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Sayabec, Val-Brillant
Mardi 24 mars	Secteur 5	19 h 30	Salle municipale 25, rue Principale Sainte-Françoise (à côté de l'Église)	Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Clément, Sainte-Françoise, Saint-Éloi, Sainte-Rita, Saint-Guy, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Mathieu-de-Rioux, Saint-Médard, Saint-Simon, Trois-Pistoles
Jeudi 26 mars	Secteur 2	19 h 30	Salle Isabelle-Boulay/Smurfit-Stone Complexe culturel Joseph-Rouleau 520, avenue St-Jérôme Matane (presqu'en face de l'Église St-Jérôme)	Cap-Chat (secteur Capucins), Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Matane, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Sainte-Paule, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric
Mardi 31 mars	Secteur 7	19 h 30	Salle de l'âge d'or 38, du Vieux-Chemin Cabano (face à l'école Gérard-Collin)	Aclair, Biencourt, Cabano, Dégelis, Lac-des-Aigles, Lejeune, Notre-Dame-du-Lac, Saint-Juste-du-Lac, Saint-Michel-du-Squatec, Packington, Pohénégamook (quartiers Sully et Estcourt), Rivière-Bleue, Saint-Elzéar-de-Témiscouata, Saint-Eusèbe, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Saint-Marc-du-Lac-Long, Saint-Pierre-de-Lamy
Jeudi 2 avril	Secteur 4	19 h 30	Salle communautaire 7, rue du Pavillon Saint-Narcisse-de-Rimouski	Rimouski, Saint-Anaclet-de-Lessard, Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Le Bic, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Saint-Marcelin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien

Si ce rôle vous intéresse et que vous souhaitez être élu délégué pour la présente année, assurez-vous d'être présent à l'assemblée de votre secteur (voir calendrier des assemblées) lors de laquelle seront élus les délégués. S'il y a plus de délégués que le nombre requis, il y aura des élections. Tel que prévu aux règlements, votre candidature devra être dûment proposée et appuyée par un producteur forestier de votre secteur. Être délégué, c'est une façon concrète de participer à la vie démocratique et à la prise de décision dans l'intérêt de l'ensemble des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent.

NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

De passage à Cabano le 16 février pour dévoiler son Plan de valorisation de la biomasse forestière, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, **M. Claude Béchard**, a indiqué qu'il souhaitait déposer un projet de loi ce printemps permettant la création d'un nouveau régime forestier. Le ministre vise toujours une plus grande régionalisation de la gestion des forêts telle que proposée dans son livre vert déposé en 2008, et ce, par le biais des Commissions forestières instaurées au cours des derniers mois dans chacune des régions du Québec. M. Béchard vise l'adoption du nouveau régime forestier avant la fin de l'année.

En manchette

Vous trouverez du nouveau dans cette édition du « Perspectives Forêts » car des partenaires sont associés à sa réalisation pour la présente année. Nous les remercions de leur précieuse collaboration dans nos activités d'information auprès des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent.

La forêt privée
du Bas-Saint-Laurent

VIE Syndicale

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Tous les producteurs et productrices de bois sont convoqués à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra le mardi 5 mai 2009, à 8 h 30, à l'Hôtel Rimouski, 225 boulevard René-Lepage Est, Rimouski.

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance et message du président;
2. Nomination d'un président d'assemblée;
3. Adoption de l'avis de convocation;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption des règles de procédure;
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} mai 2008;
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2008;
8. Présentation et adoption du rapport des activités 2008;
9. Présentation et adoption du rapport financier au 31 décembre 2008;

10. Nomination du vérificateur;
11. Modification au Règlement sur le paiement et la perception de la contribution des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent visant à percevoir une contribution par producteur visé par le plan;
12. Étude du cahier des résolutions;
13. Divers;
14. Levée de la séance.

Nous vous prions de noter que tous les producteurs et productrices ont le droit de parole à cette assemblée mais que seuls les délégués élus dans les assemblées de secteur ont le droit de vote.

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer à cette occasion et vous prions d'accepter d'ici à nos salutations les meilleures.



Jean Tremblay, directeur général

Tous les membres du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent sont convoqués à leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le mardi 5 mai 2009, vers 14 h 30, à l'Hôtel Rimouski, 225 boulevard René-Lepage Est, Rimouski, soit immédiatement après l'assemblée des producteurs et productrices visés par le plan conjoint.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Nomination d'un président d'assemblée;
3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des règles de procédure;
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} mai 2008;
6. Présentation et adoption du rapport des activités 2008;

7. Présentation et adoption du rapport financier au 31 décembre 2008;
8. Nomination du vérificateur;
9. Étude et adoption de résolutions s'il y a lieu;
10. Allocution du représentant de la Fédération des producteurs de bois du Québec;
11. Allocution du représentant de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent;
12. Divers;
13. Clôture de la séance.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean Tremblay, directeur général

Plus les années passent, plus elles sont difficiles

Jean Tremblay, directeur général

Le premier ministre, Jean Charest, a donné suite à son engagement pris lors de la campagne électorale et a demandé à son ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'élaborer un programme d'aide. Au moment de mettre sous presse, nous étions en attente d'information relativement aux mesures d'aide. En ce qui concerne le programme du gouvernement fédéral annoncé lors du discours du budget 2009 : rien pour les producteurs forestiers.

Comparaison : 2006 à 2008

En comparant ces deux années, nous sommes davantage en mesure de constater l'ampleur des effets négatifs d'une crise qui n'en finit plus chez les producteurs forestiers. En considérant tous types de transformation (pâtes, papiers, panneaux, déroulage et sciage), les quantités de bois livrées aux usines sont passées de 907 009 mètres cubes solides (MCS) à 520 593 MCS en 2008, soit une diminution de 42,6 %. Au chapitre de la valeur de ces livraisons, elle a été de 51,14 millions \$ en 2006 et de 25,43 millions \$ en 2008, donc une baisse des revenus en deux ans de près de 50 % pour les producteurs. On parle d'une situation difficile pour plusieurs dizaines de communautés rurales du Bas-Saint-Laurent.

Bois destinés aux usines de sciage

C'est l'un des secteurs de la transformation qui est le plus affecté puisque les quantités livrées sont passées de 547 961 MCS en 2007 à 380 165 MCS en 2008, soit une baisse d'un peu plus de 30,6 %. Concernant la valeur totale des livraisons pour la dernière année, elle est de 17,86 millions \$, alors qu'elle était de 27,44 millions \$ en 2007, soit une diminution de 34,9 %.

Sciage résineux

La crise hypothécaire aux États-Unis a frappé durement les activités des scieurs de la région. Actuellement, il y a quelques usines en opéra-

tion, lesquelles fonctionnent le plus souvent au ralenti, et plusieurs autres ont fermé en cours d'année. Les ventes aux usines sont passées de 294 544 MCS à 175 443 MCS en 2008, se traduisant par une diminution de 40,4 %. Notons qu'en 2006 les livraisons se situaient à 449 091 MCS, soit 2,5 fois plus par rapport à l'année 2008.

Pour les producteurs, cette situation a généré, d'une part, une baisse du prix moyen (toutes longueurs confondues) de près de 11,5 % entre 2007 (54,30 \$/MCS) et 2008 (48,06 \$/MCS) et, d'autre part, une diminution de la valeur totale des livraisons de près de 47,3 %. En fait, on est passé de 15,99 millions \$ à 8,43 millions \$. Ce groupe d'essences (sapin-épinette) est important dans le processus de récolte pour la forêt privée puisqu'il est le moteur de la production de bois.

Sciage autres résineux

Principalement constituées de cèdre, les livraisons de ce groupe d'essences (incluant le mélèze et les pins) ont diminué de 27,3 % en 2008. Le prix moyen (54,98 \$/MCS) n'a pratiquement pas bougé en le comparant à l'année précédente. Cependant, il est important de signifier que pour l'année 2006, les livraisons ont été de 32 738 MCS comparativement à 12 081 MCS en 2008.

Sciage tremble et peuplier

En 2007, les livraisons avaient diminué d'un peu plus de 19,8 % par rapport à 2006. En 2008, elles ont également baissé de près de 16,8 % pour se situer à 145 832 MCS. Cependant, un élément positif, c'est le seul groupe d'essences où l'on constate une augmentation du prix moyen passant de 42,13 \$/MCS à 44,02 \$/MCS en 2008.

Suite en page 3



Vivre de la forêt aujourd'hui et demain

La première chose qui nous interpelle lorsqu'on dresse le bilan de la dernière année, outre les difficultés des produc-

teurs forestiers qui s'amplifient, c'est la méconnaissance ou l'ignorance dont font preuve les instances politiques à l'égard de la situation vécue par ces derniers. Certains semblent banaliser à tort le revenu que tirent les propriétaires de leurs forêts, alléguant qu'il s'agit d'un revenu d'appoint. Qu'il soit question de tirer la totalité du revenu familial de ses boisés ou qu'il soit complémentaire à un autre emploi, cela fait en sorte que les producteurs vivent dans leurs collectivités et nourrissent leurs familles. Cela fait d'eux des personnes qui vivent de la forêt et qu'on ne peut ignorer dans cette crise forestière.

Au cours de la dernière année, nous étions là pour parler au nom des propriétaires de lots boisés. Je parle du Syndicat des producteurs forestiers, avec l'appui de l'UPA du Bas-Saint-Laurent. Je parle aussi de la Fédération des producteurs de bois qui n'a pas ménagé les efforts pour nous défendre et tenir tête à ceux qui ignorent notre droit d'obtenir un juste prix pour notre produit. La FPBQ, avec le soutien important de l'UPA, n'a pas manqué de clamer la misère des producteurs et de multiplier les interventions publiques et politiques pour leur obtenir aide et soutien. En fin d'année, elle recevait enfin une invitation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune à proposer des moyens pour soutenir les propriétaires de

forêts qui tirent un revenu de la vente de bois. Nous espérons ainsi des mesures concrètes avec le prochain budget provincial.

En raison des enjeux auxquels nous devons faire face, j'ajouterais que votre présence est importante aux assemblées de secteurs qui se tiendront dans quelques jours. C'est le moment pour le Syndicat de présenter un bilan des activités mais aussi de répondre à vos questions et d'écouter vos commentaires. En somme, ce sont des occasions privilégiées pour participer à la vie syndicale et agir collectivement pour défendre et améliorer les conditions de vie de l'ensemble des propriétaires de lots boisés.

En cette période de bilan, je veux profiter de l'occasion pour saluer nos partenaires de l'industrie des pâtes, papiers et panneaux qui vivent comme nous une situation économique périlleuse. Malgré les conditions difficiles, nos relations d'affaires se font avec la préoccupation d'avancer ensemble pour maintenir un dynamisme essentiel à notre économie forestière régionale. J'ajouterais enfin que nous fondons beaucoup d'attentes à l'égard du nouveau régime forestier québécois, qui doit voir le jour en 2009, afin que des mécanismes clairs reconnaissent la forêt privée comme source prioritaire d'approvisionnement des usines et qu'on assure un prix décent aux producteurs. Pour le Bas-Saint-Laurent, ce sont les outils nécessaires à la mise en valeur du patrimoine forestier. Pour les propriétaires forestiers, ce sont les conditions pour VIVRE DE LA FORÊT, AUJOURD'HUI ET DEMAIN !




CHAMBRE DES COMMUNES



JEAN-YVES ROY

Député de Haute-Gaspésie - La Mitis - Matane - Matapédia

Édifice de la Justice
Suite 202,
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Amqui : (418) 629-2295
800 463-2295
Matane : (418) 562-0343
866 562-0343
Courriel : royje@parl.gc.ca



CLAUDE GUIMOND

Député de Rimouski-Neigette - Témiscouata - Les Basques

320, rue Saint-Germain
Est, bureau 701
Rimouski
(Québec) G5L 1C2

Téléphone : 418 725-2562
Sans-frais : 1-866-720-2562
Courriel :
guimoc1a@parl.gc.ca



PAUL CRÊTE

Député de Montmagny - L'Islet - Kamouraska - Rivière-du-Loup

5, rue Iberville
Rivière-du-Loup
G5R 1G5

Téléphone : (418) 868-1280
Courriel :
cretep1@parl.gc.ca

Plus les années passent, plus elles sont difficiles

Suite de la page 2

Sciage feuillus durs

Forte baisse également pour les feuillus durs en ce qui concerne la quantité livrée aux usines. En effet, il s'est transigé 61 564 MCS en 2007 comparativement à 46 809 MCS en 2008, une baisse de près de 24 %. Le prix moyen a légèrement fléchi de 1,8 % pour se situer à 50,15 \$/MCS. Il était de 51,07 \$/MCS l'année précédente.

Bois destinés aux usines de pâtes, papiers et panneaux

La hausse du coût du carburant pour le transport des bois et la diminution des revenus en provenance des contributions pour les bois destinés aux usines de sciage ont incité le conseil d'administration à prendre les actions appropriées afin que l'année 2008 ne se termine pas avec un déficit. Diminution volontaire de la part des employés de la semaine de travail de 10 %, fermeture de postes, coupures de plusieurs frais relatifs à l'administration, établissement d'un prix provisoire de 8 % inférieur à l'année précédente sont quelques exemples de mesures mises de l'avant afin d'atteindre l'objectif. Notons que les quantités livrées aux usines de pâtes, papiers et panneaux n'ont pratiquement pas baissé en comparaison avec 2007.

Brièvement, près de 115 118 tonnes métriques humides (TMH) de bois ronds feuillus et résineux ont été livrées aux usines de Norampac-Cabano inc., Les Entreprises Tembec Matane inc., Fraser Papers inc. (bois résineux), Uniboard Canada inc. - usine de Sayabec, UPM_Kymmene et Smurfit-Stone - usine de Matane. À cette dernière, 2118 tonnes métriques anhydres (TMA) d'arbres en longueur furent livrées également. Pour les usines de F.F. Soucy inc. (Papiers White Birch) de Rivière-du-Loup et Fraser Papers inc. d'Edmundston, 47 830 mètres cubes apparents (MCA) de bois ronds résineux ont été livrés en 2008. En 2007, près de 24 880 MCA furent livrés à ces mêmes usines.

Perspectives 2009

Pour les bois destinés aux usines de sciage, les spécialistes ne prévoient pas d'amélioration des marchés. Cependant, en ce qui concerne les pâtes, les bois certifiés seront en demande. Pour les marchés des papiers et panneaux, il est prévu une certaine stabilité pour l'approvisionnement en bois ronds avec une entente totale de 42 000 MCA pour le groupe d'essences sapin-épinette et plus de 151 211 TMH de feuillus. L'usine de Fraser Papers à Edmundston souhaite également recevoir 3 000 TMH de résineux, soit à Edmundston ou à Amqui.

Les marchés des pâtes, papiers, panneaux sont encore présents dans notre région et il est nécessaire que la forêt privée puisse assurer un approvisionnement stable. Ceci est important pour permettre la viabilité des usines. De plus, il faudra être attentif au développement de l'utilisation de la biomasse forestière car nous sommes convaincus que ce marché deviendra une occasion d'affaires intéressante pour les producteurs forestiers.

PRÉVISION DES LIVRAISONS AUX USINES POUR 2009

USINES	TYPE DE PRODUIT	UNITÉ DE MESURE	QUANTITÉS À LIVRER POUR 2009				LIVRÉES 2008	
			RÉSINEUX	AUTRES RÉSINEUX	FEUILLUS MOUS	FEUILLUS DURS		
NORAMPAC-CABANO Division de Cascades Canada Inc.	RONDINS Tremble, peuplier Feuillus durs	TMH			29 033	56 678	85 711	74 647
SMURFIT-STONE CANADA INC.	RONDINS Tremble, peuplier Feuillus durs	TMH						6 723
SMURFIT-STONE CANADA INC.	COPEAUX (Arbres en longueur) Tous les feuillus	TMA						2 118
LES ENTREPRISES TEMBEC INC.	RONDINS Tremble, peuplier	TMH			25 000		25 000	14 353
UNIBOARD CANADA INC.	RONDINS Pin, mélèze Érable, bouleau	TMH		1 894		37 000	38 894	15 478
UPM-KYMMENE	RONDINS Bouleau	TMH						1 005
F.F. SOUCY INC. 01/01/2008 au 31/12/2008	RONDINS Sapin, épinette	MCA	32 000				32 000	37 704
FRASER PAPERS INC.	RONDINS Sapin, épinette Sapin, épinette Tremble pur 8pi Tremble pur 4 pi	MCA TMH TMH MCA	10 000 3 000		3 500		10 000 3 000 3 500	10 072 2 879 33 54
TOTAL		MCA	42 000	0	0	0	42 000	47 830
TOTAL		TMH	3 000	1 894	57 533	93 678	156 105	115 118
TOTAL		TMA	0	0	0	0	0	2 118

PRIX NET PROVISOIRE AU PRODUCTEUR 2009

CATÉGORIE	LIVRAISON CHEZ	PRIX NET PROVISOIRE 2009*
Résineux 8 pieds	F. F. Soucy inc., Rivière du Loup	27,70 \$/mca
Résineux 4 pieds	Fraser Papers inc., Edmundston	19,56 \$/mca
Résineux 8 pieds	Fraser Papers inc., Edmundston	26,00 \$/tmh
Feuillus mous 8 pieds	Les Entreprises Tembec inc., Matane Norampac - Cabano inc.	27,41 \$/tmh
Feuillus durs 8 pieds	Norampac inc., Cabano Uniboard Canada inc., Sayabec	33,89 \$/tmh

* Excluant la contribution au fonds de roulement

STATUT DE PRODUCTEUR AGRICOLE

À la suite d'une résolution du congrès de la Fédération des producteurs de bois en 2007, des consultations avaient cours en 2008 dans les assemblées des syndicats de producteurs de bois du Québec quant à l'obtention éventuelle du statut de producteur agricole pour les producteurs forestiers. Au Bas-Saint-Laurent, les producteurs ont jugé la démarche intéressante dans une forte majorité, et ce, par le biais d'un sondage effectué lors des assemblées de secteur 2008. Dans l'ensemble du Québec, les consultations ont aussi mené à un appui favorable à une telle reconnaissance faisant en sorte que le congrès de la FPBQ qui a suivi demandait à l'UPA de faire les démarches nécessaires afin d'inclure les producteurs forestiers à la reconnaissance du statut de producteur agricole.

C'est ainsi que par voie de résolution, les délégués du congrès de l'UPA demandaient unanimement au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, une modification à la Loi sur les producteurs agricoles afin que soient reconnus les producteurs forestiers réalisant des ventes de plus de 5 000 \$ bruts par année. Ajoutons qu'il s'agit maintenant d'un dossier en évolution, car des discussions sont en cours entre l'UPA et le MAPAQ mais on ne connaît pas encore le moment où les modifications

pourraient être effectives, si bien sûr elles sont acceptées par le Ministère.

En quoi consiste le statut de producteur agricole ?

C'est une reconnaissance prévue à la Loi sur les producteurs agricoles. Elle définit actuellement le producteur agricole comme étant « une personne engagée dans la production d'un produit agricole... sauf une personne qui exploite la forêt sauf quand elle exploite le boisé de sa ferme ». Selon les discussions entre l'UPA et le MAPAQ, cette définition pourra être modifiée pour admettre les personnes qui exploitent uniquement la forêt. La Loi établit à 5 000 \$ par an le niveau minimum de produits mis en marché pour être éligible au statut de producteur agricole. Le statut de producteur agricole offre différents avantages dont pourraient bénéficier les producteurs forestiers qui satisfont aux exigences, dont :

- le droit d'utiliser le diesel coloré, ainsi qu'une exemption directe de la taxe sur ce dernier;
- la réduction des frais d'immatriculation pour les véhicules de ferme (environ 40 %; dans le cas des producteurs forestiers, on parle des V.T.T., tracteurs, etc.);

Marché des pâtes, papiers et panneaux en bref

Il est toujours possible de livrer des bois au cours des prochaines semaines à l'usine Fraser Papers inc. (résineux 4 pi et 8 pi, tremble pur 8 pi), à Edmundston, et à l'usine Uniboard Canada inc., à Sayabec (feuillus durs). Si ces marchés vous intéressent, contactez le Syndicat au 418-723-2424. Prenez note que les livraisons chez Norampac-Cabano et F.F. Soucy sont terminées. Elles reprendront après le dégel.

Par ailleurs, prenez note que l'émission des contingents pour l'année 2009 se fera en fonction des marchés dont certains aspects demeurent à préciser. Au moment de mettre sous presse, le Syndicat travaille à finaliser les ententes avec les usines afin que les producteurs sachent le plus tôt possible les quantités qu'ils pourront mettre en marché. L'émission des contingents pourrait ainsi se faire en avril prochain.

Prenez note que la période de dégel, pour le secteur à l'ouest de la route #185, est du **16 mars au 16 mai**, et pour le secteur à l'est de la route #185, du **23 mars au 23 mai**. Pour plus d'information, visitez le site Internet du ministère des Transport à l'adresse suivante : <http://www.mtq.gouv.qc.ca>; dans la section « entreprise », cliquez sur l'onglet « camionnage » et par la suite sur l'onglet « charges et dimensions ». Ces informations seront utiles au cours des prochaines semaines pour planifier vos livraisons de bois.

- un crédit d'impôt à l'acquisition d'équipements neufs;
- l'exonération de la taxe de bienvenue;
- le crédit de taxes foncières (municipale et scolaire);
- l'exemption de gain en capital : ce qui signifierait que le revenu provenant de la vente d'une propriété forestière ne serait pas imposable, et ce, jusqu'à concurrence de 750 000 \$.
- l'accès éventuel à différents programmes de soutien dont bénéficient les producteurs agricoles.

Quels sont les coûts ?

Il en coûte 270 \$ par année pour un producteur et 540 \$ par année pour une compagnie ou une société. Si le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation acceptait de modifier la Loi sur les producteurs agricoles pour rendre admissibles les producteurs forestiers, cette cotisation deviendrait obligatoire pour ceux effectuant des ventes de plus de 5 000 \$ par année. Ajoutons que la plupart des productions bénéficient de cette reconnaissance, dont la production acéricole.

Un prêt pour ma forêt
... parce que l'argent ne pousse pas dans les arbres

1 800 749-3646
www.fadq.qc.ca

Vous avez un projet d'investissement forestier ?

Nous vous offrons le produit financier le plus avantageux qui soit. Notre PRÊT À TAUX AVANTAGE PLUS vous propose, entre autres :

- un prêt, jusqu'à 750 000 \$ par entreprise, garanti à 100 %;
- un taux d'intérêt fixe basé sur les taux hypothécaires résidentiels, moins une réduction variant de 0,30 à 0,60 %.

Les avantages de notre garantie de prêt :

- elle vous donne accès au financement plus facilement;
- elle vous permet d'obtenir les meilleures conditions de prêt;
- elle soutient votre entreprise pendant les fluctuations de marché;
- elle vous permet de bénéficier des services-conseils offerts pendant la durée de votre prêt.

La Financière agricole Québec
Toujours là quand ça compte

Communiquez avec l'un de nos conseillers en financement au centre de services de votre région.

LES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX QUI ÉMERGENT DE LA FORÊT PRIVÉE

Par Gisèle Marquis, ing. f.



Dans le cadre du **Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent**, la **Chaire de recherche sur la forêt habitée de l'Université du Québec à Rimouski** a terminé en 2008 une étude sur l'évaluation de la contribution des forêts privées en biens et services environnementaux. Puisque les résultats pourraient permettre une meilleure reconnaissance du travail des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés, nous partageons avec vous quelques faits saillants.

Mentionnons que ce n'est que depuis quelques années que l'on commence à reconnaître que les travaux de mise en valeur des propriétaires forestiers offrent non seulement des services économiques, comme la récolte de bois et la création d'emplois, mais également des biens et services écologiques et socioculturels essentiels au bien-être humain. Toutefois, le fait que beaucoup de ces services ne soient pas à première vue « marchandables » ou commercialisables, cela réduit aux yeux du grand public la portée de cette contribution.

L'étude, réalisée par **M. Abdellatif Lemssaoui**, candidat au Doctorat en développement régional, comporte trois volets : l'évaluation des services récréatifs, l'évaluation de la contribution en eau potable et l'estimation du bilan de carbone de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

1. L'ÉVALUATION DES SERVICES RÉCRÉATIFS

Parmi les fonctions socioculturelles que joue la forêt privée, on retient que la fonction récréative occupe une place de plus en plus importante dans la société actuelle. Cependant, l'information sur la fréquentation des forêts privées et la valeur des services que peuvent rendre ces forêts font défaut. C'est la raison pour laquelle ce volet de l'étude consistait à dresser un portrait de la situation à partir d'une enquête effectuée auprès de 400 personnes issues de la population bas-laurentienne.

Les résultats montrent que la fréquentation de la forêt privée bas-laurentienne à des fins récréatives concerne une part très importante de la population en général. Ils démontrent aussi que la qualité de l'eau et de l'air représente les services les plus importants pour les répondants, beaucoup plus en fait que la qualité des habitats fauniques, des paysages et la création d'emplois. Pour ce qui est de connaître le montant que la population serait prête à consentir en retour de ces services, mentionnons que les répondants ont démontré beaucoup plus d'ouverture à contribuer financièrement à l'égard des services environnementaux et récréatifs qu'à l'égard des services économiques.

2. ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE LA FORÊT PRIVÉE BAS-LAURENTIENNE À L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

On sait depuis longtemps qu'il y a un lien étroit entre la forêt et la qualité des eaux d'un bassin versant et que la venue des changements climatiques ainsi que diverses activités humaines peuvent altérer, voire menacer, un approvisionnement de qualité en eau potable. La forêt à cet égard joue un rôle de protection fort important. Ce qui est nouveau maintenant dans le discours, c'est la valeur monétaire que l'on tend à attribuer pour des services environnementaux qui étaient considérés jusqu'alors comme des dons de la nature. C'est dans ce contexte que ce volet de l'étude a vu le jour afin d'estimer la valeur de la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement en eau potable de la région du Bas-Saint-Laurent.

Seules les eaux de surface ont été retenues dans l'étude, et ce, parce 63 % de la population bas-laurentienne est desservie par un réseau municipal qui s'alimente en eau de surface mais aussi parce que l'approvisionnement en eaux souterraines n'est pas suffisamment documenté. Pour les fins de l'étude, on a établi la part de la forêt privée dans chacun des sous-bassins d'alimentation en eau potable identifiés au Bas-Saint-Laurent. Avec le volume d'eau capté, on peut en effet dégager la valeur de la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement en eau potable des municipalités, en appliquant les coûts de production assumés par celles-ci. Seuls les coûts d'approvisionnement et de traitement ont été considérés compte tenu que ceux reliés à la distribution et à l'assainissement sont maintenus, peu importe la source d'approvisionnement.

Tous ces calculs ont ainsi permis d'établir que la valeur annuelle de la contribution de la forêt privée se situe de 850 000 \$ à 3 150 000 \$, et ce, pour approvisionner 70 % de la population bas-laurentienne qui est raccordée aux réseaux municipaux d'eau de surface, ce qui correspond en fait au coût de production de l'eau potable de ces municipalités. Mais au-delà de cet objectif, l'étude visait également à sensibiliser la collectivité régionale à l'apport et à la fonction protectrice de la forêt privée à l'égard de la qualité de l'eau et aux problèmes d'approvisionnement en eau potable auxquels sont déjà confrontées certaines villes et municipalités.

3. L'ESTIMATION DU BILAN DE CARBONE

Parmi les fonctionnalités environnementales de la forêt qui contribuent au bien-être de la population, on retrouve sans contredit la séquestration du carbone. Il s'agit d'ailleurs d'un sujet d'intérêt dû en grande partie à la ratification du protocole de Kyoto et à la prise de conscience des effets probables du réchauffement climatique. Il est généralement admis que les écosystèmes forestiers jouent un rôle très important dans le cycle global du carbone et, dans cette optique, la forêt privée bas-laurentienne devrait s'acquitter de ce rôle positivement.

Notons qu'à certains moments de la vie d'un peuplement forestier, celui-ci peut être un puits de carbone et à d'autres moments une source de carbone. Par exemple, une jeune forêt en pleine croissance est un bon puits de carbone car elle en séquestre dans l'atmosphère à une cadence élevée. Une vieille forêt en revanche constitue généralement un meilleur réservoir de carbone parce qu'elle emmagasine un plus grand volume. Cependant, elle peut devenir une source de carbone vers l'atmosphère ce qui provoque des effets négatifs sur cette dernière.

Les gestionnaires forestiers s'intéressent donc de plus en plus à l'influence de leurs pratiques sur le bilan de carbone de leurs boisés. D'où l'intérêt de l'étude à l'échelle régionale qui vise essentiellement l'estimation du bilan de carbone et l'analyse de l'impact des pratiques d'aménagement forestier sur la séquestration du carbone dans la forêt privée du Bas-Saint-Laurent au cours de la période 2000-2008. D'autre part, l'étude prévoit l'analyse du changement de ce bilan pour les 35 prochaines années, et ce, à partir des pratiques d'aménagement durable et des perturbations naturelles mais également à partir d'un scénario de croissance naturelle de la forêt où il n'y aurait eu aucune perturbation humaine.

De façon générale, les résultats obtenus indiquent que la forêt privée bas-laurentienne constitue un puits de carbone, donc qu'elle a capté du carbone durant la période de 2000 à 2008. On peut donc présumer qu'elle participe positivement au bilan de carbone des forêts canadiennes. De plus, l'étude précise que la forêt privée du Bas-Saint-Laurent demeurera un puits de carbone pour les 35 prochaines années. L'absence de perturbation naturelle, comme les feux de forêts et les infestations d'insectes, ainsi que le type d'activité forestière appliquée expliquent largement cet état de chose. Malgré les résultats positifs en terme de séquestration de carbone, la situation demeure fragile car il suffit d'une perturbation sévère pour diminuer l'importance d'un puits, voire même complètement le changer en une source de carbone.

Globalement, on constate que les propriétaires forestiers jouent un rôle prépondérant dans le développement durable et qu'ils influencent de façon positive le bien-être de la population bas-laurentienne. En plus de démontrer tout le bien-fondé de leurs travaux de mise en valeur, cette étude procure les outils nécessaires pour revendiquer auprès des instances concernées la reconnaissance de la fonction protectrice de la forêt par la mise en place de mesures qui appuient davantage la conservation et l'aménagement forestier durable. Ce sur quoi compte travailler dans un avenir rapproché le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.



RABAIS AUX MEMBRES

GAZ-O-BAR
www.gazobar.com

Les membres du Syndicat bénéficient d'un rabais de 3 % sur leurs achats dans toutes les succursales du Groupe Gaz-O-Bar (à l'exception des produits en vrac). Pour bénéficier de ce privilège, il s'agit tout simplement d'être membre du Syndicat et de remplir un formulaire de demande de carte de crédit Gaz-O-Bar (combo). Ces formulaires sont disponibles au Syndicat. Contactez-nous : 418 723-2424; courriel : spfbsl@upa.qc.ca.

Aussi, des entreprises de la région offrent des rabais aux membres du Syndicat sur des équipements forestiers. Les informations sont disponibles sur le site Internet du Syndicat au www.spfbsl.com, dans la section services aux membres.

Perspectives Forêts

est publié par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

Tirage : 9 700 exemplaires

RÉDACTION : Nancy Proulx

COLLABORATION : Jean Tremblay, Robin Lavoie,

Gisèle Marquis, Martine Lepage

MONTAGE : Sygif.COMM, division du Groupe SYGIF inc.

IMPRESSION : Alliance 9000

SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS

DU BAS-SAINTE-LAURENT

284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5

Téléphone : 418-723-2424

Télécopieur : 418-722-3552

Courriel : spfbsl@upa.qc.ca | www.spfbsl.com

Numéro de convention 40018152

Nous avons à cœur le développement forestier!

Mallette, 10 bureaux pour mieux vous servir :

Amqui, Baie-Comeau, La Pocatière, Mont-Joli, Port-Cartier,
Rimouski, Rivière-du-Loup, Saint-Pascal, Sept-Îles, Trois-Pistoles



MALLETTE

Comptables agréés

LL Nos gens font la différence TT

www.mallette.ca